



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Service

Inspection Pédagogique
Régionale d'EPS
Affaire suivie par
Philippe SBAA
Références
2019/2020
Téléphone
05 55 11 43 29
Portale
06 13 36 55 95
Mél
philippe.sbaa@ac-limoges.fr
Site internet
<http://www.ac-limoges.fr>

Rectorat

13 rue François Chénieux
CS 23124
87031 Limoges cedex 1

L'inspecteur d'académie,
Inspecteur pédagogique régional
d'éducation physique et sportive

à

Mesdames, messieurs les enseignants
d'éducation physique et sportive

s/c de mesdames, messieurs les chefs d'établissement

Limoges, le 11 Mai 2020

Objet : Quelques orientations pour la reprise de l'EPS après confinement. Ces propositions résultent d'un travail collaboratif entre les inspections pédagogiques régionales de l'académie de Poitiers et Limoges.

Dans son plan de déconfinement, le ministre de l'éducation nationale insiste sur la nécessité d'une reprise de l'activité physique pour tous les élèves.

L'hétérogénéité des situations de confinement, en termes d'activité physique, de sédentarité, d'alimentation, de nutrition et d'habitude familiale pour organiser, partager ou provoquer une pratique physique va entraîner une grande hétérogénéité des besoins des enfants et adolescents. Il s'agira de prendre en compte cette diversité des besoins pour organiser la reprise de l'activité physique, de la relation aux autres et reprendre confiance en soi.

La sortie du confinement nécessite un aménagement de la part de l'école en général, et de l'EPS en particulier : <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo19/MENE2011220C.htm>

Trois modalités de reprise sont offertes aux élèves : en présentiel, à distance, en étude ou au sein du dispositif « 2S2C » (sport, santé, culture et civisme).

1. En présentiel, les cours d'EPS obligatoires et l'animation de l'association sportive (AS) par des enseignants d'EPS restent prioritaires. L'animation de l'AS au regard des trois heures statutaires peut s'organiser de façon filée sur le temps scolaire pour proposer aux élèves de l'établissement une offre supplémentaire de pratique physique dans le respect du cadre sanitaire et des activités possibles.
2. En distanciel, les principes qui ont guidé la continuité pédagogique pendant le confinement restent d'actualité.
3. Les élèves sont accueillis en alternance selon l'organisation priorisée par les chefs d'établissement.

Le dispositif « 2S2C » constitue une offre supplémentaire pour permettre aux élèves de prolonger leur activité physique et développer leur capital santé. Les professeurs d'EPS sont légitimes à s'impliquer aux côtés de leur chef d'établissement pour contribuer à la mise en place de ce dispositif. A ce titre, l'association sportive est une organisation privilégiée dans chaque établissement pour engager un travail avec les partenaires locaux habituels, élargir l'offre de pratique et ainsi tisser la continuité éducative recherchée par ce dispositif « 2S2C » (collectivités territoriales, éducateurs DDJSCS, éducateurs fédéraux, intervenants en sections sportives scolaires, classes à horaires aménagés, projets artistiques ...). Les intervenants sollicités doivent apporter la preuve de leur honorabilité et de leur compétence dans l'activité physique proposée par la présentation d'une carte professionnelle ou d'un diplôme ad hoc.

Cette reprise est encadrée par des protocoles sanitaires qui précisent les modalités pratiques de réouverture et de fonctionnement des écoles et des établissements scolaires. : <https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-reouverture-des-ecoles-colleges-et-lycees-303546>

Les consignes sanitaires reposent sur 5 grands principes :

➤ **Principe N°1 : le maintien de la distanciation physique.**

Les groupes ne peuvent excéder 15 élèves. En cas d'utilisation d'installations municipales, il sera nécessaire de s'assurer de la possibilité d'accès auprès des services de la mairie.

- ✓ Limiter la pratique aux seules activités physiques de basse intensité si la distanciation physique propre aux activités sportives n'est pas possible. La distanciation doit être de 5 mètres pour la marche rapide et de 10 mètres pour la course.
- ✓ Afin de s'affranchir de l'utilisation des vestiaires, demander aux élèves de venir en tenue de sport dès le matin. Si utilisation de vestiaires, celle-ci est assujettie au respect des gestes barrière et à un espace de 4 m² par élève présent dans le vestiaire.
- ✓ Neutraliser les douches des vestiaires.
- ✓ Proscrire les jeux de ballons, sports de contact / sports collectifs.

➤ **Principe N°2 : l'application des gestes barrière.**

- ✓ Faut-il porter un masque lors de la pratique de l'EPS ?
L'effort physique se prête mal au port du masque. Aussi, il est important de plutôt faire respecter par les élèves les distances physiques, afin de ne pas contraindre le port du masque.
- ✓ Prévoir une distanciation entre 5 et 10 mètres selon l'intensité de l'effort.
- ✓ Lorsque le professeur s'adresse aux élèves, les règles communes d'une distance de 1,5 m s'appliquent. S'il effectue une démonstration d'activité physique, les distances entre les personnes doivent être de 5 m pour des efforts faibles et de 10 m pour des efforts plus intenses.
- ✓ Privilégier des démonstrations par l'enseignant ou à l'aide de vidéos.

➤ **Principe N°3 : la limitation du brassage des élèves.**

- ✓ Privilégier les activités extérieures lorsque la météo le permet.
- ✓ Privilégier des parcours sportifs individuels permettant de conserver la distanciation physique.
- ✓ Proscrire les salles réduites et peu aérées.
- ✓ Organiser les lieux de prise en main des groupes ainsi que les sens de circulation (entrée et sortie) des locaux sportifs (matérialiser les espaces d'évolution, d'attente, de passation des consignes avec des plots lattes, rubalisees ...).

➤ **Principe N°4 : le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels.**

- ✓ Proscrire l'utilisation de matériel sportif pouvant être manipulé par tous (ou réserver uniquement les manipulations par l'enseignant), ou assurer une désinfection régulière adaptée.
- ✓ Utiliser uniquement du matériel individuel et personnel, pas de prêt et d'échange de matériel collectif.
- ✓ Vérifier que l'accès aux matériels ne soit pas accessible aux élèves durant les cours.

- **Principe N°5** : la formation, l'information et la communication.

Les cours d'EPS, l'animation de l'AS et complémentaiement le dispositif « 2S2C » sont autant de moments propices à la formation aux gestes barrière pour tous les élèves et pour une éducation à la santé.

Les objectifs pédagogiques en EPS dans ce contexte :

Des fiches Eduscol apportent des précisions quant aux attendus de fin de cycle en collège en cette période de déconfinement : <https://eduscol.education.fr/cid151499/reouverture-des-ecoles.html>

Dans la mesure du possible, une programmation équilibrée des séances d'EPS et d'animation de l'AS doit être réfléchi de manière à favoriser la construction d'un habitus santé à raison de 30 minutes d'activité physique par jour.

L'EPS qui va reprendre doit suivre un ensemble de précautions qui doivent guider le travail des enseignants :

- Précautions dans les démarches d'enseignement et modalités d'intervention qui privilégieront **l'envie et le plaisir de faire, la confiance et l'estime de soi des élèves**.
- Précautions dans le choix des contenus proposés, en amont du choix des activités physiques proposées, en se référant aux objectifs généraux des programmes d'EPS qui permettent d'appréhender la **diversité des publics et de leurs besoins**.
- Précautions dans le choix des activités physiques supports qui devront s'adapter aux **besoins nouveaux des élèves** et permettre de respecter les préconisations sanitaires.
- Précautions dans le niveau d'engagement physique des élèves, **en privilégiant des exercices de durée moyenne et d'une intensité modérée** afin de ne pas générer de stress.
- Précautions dans les types d'exercices en privilégiant **des formats ludiques** pour favoriser des émotions positives, le plaisir de se retrouver et de partager une activité.
- Précautions dans l'organisation du travail lors des cours d'EPS pour **respecter strictement les prescriptions sanitaires** proposées par les autorités de tutelle.
- Précautions dans l'usage de l'évaluation qui devra être essentiellement à **dimension formative** en apportant par exemple aux élèves une information sur leur capacité de mobilisation de leurs ressources.
- Précautions enfin pour **les enseignants** eux-mêmes qui devront être en mesure de respecter les conditions sanitaires alors en vigueur dans l'exercice de leur métier et le face à face pédagogique.

Plateforme d'échange des pratiques

L'inspection pédagogique régionale d'EPS propose sur le site disciplinaire un espace de dépôt de ressources produites dans l'académie :

<http://pedagogie.ac-limoges.fr/eps/spip.php?article676>

Dans un souci de partage des bonnes initiatives, cette rubrique permet de diffuser les productions réalisées par les équipes EPS et porter à la connaissance de tous les différentes pratiques proposées aux élèves.

Chacun d'entre vous peut transmettre au webmaster académique, Pascal Pardoux, des

contributions à partager : pascal.pardoux@ac-limoges.fr

Tabata challenge

Face au succès grandissant de ce projet, sportif, artistique et caritatif, le duo organisateur (Alain Foltzer et Séverine Dalher) se propose de poursuivre ce challenge jusqu'au **Vendredi 19 Juin 2020** en y ajoutant une nouvelle catégorie, « Clip vidéo groupe classe ». Le principe reste inchangé, les élèves, dans les établissements doivent produire sur fond sonore, seul ou à plusieurs, un clip vidéo au cours duquel se succèdent des exercices de fitness et un message à envoyer aux personnels soignants. Ce projet peut faire l'objet d'un travail de reprise en cours d'EPS mais aussi sur des temps réservés au sport scolaire comme l'association sportive ou le dispositif « 2S2C ».

Le règlement et les modalités de ce « Tabata Challenge » sont consultables sur la chaîne YouTube consacrée : <https://www.youtube.com/channel/UCeLwsVjQmsvtSNoC1HiYIOg>

Je reste disponible pour tout échange avec les équipes EPS et chefs d'établissement.



Philippe SBAA